

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ

Séance du 24 juin 2020

Date de la convocation : 19 juin 2020

Ordre du jour :

1. AVIS SUR LE RENOUELEMENT DES TICKETS SERVICES
2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
3. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019
4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
5. QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre à dix-sept heures trente minutes, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à huis clos dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. LEMOINE François, Maire - Président.

Présents : M. LEMOINE François, Maire-Président, Mmes LURIENNE Magali, DEROUET Dominique, PRUVEL Yvonne, DESCHAMPS Madeleine, JEHAN Annie.

Absentes excusées : Mme THOMAS Bernadette (a donné procuration à Mme DESCHAMPS Madeleine),  
Mme BRISSET Delphine,  
Mme FABRE Anne.

Madame LURIENNE Magali a été nommée secrétaire de séance.

1- 2020/2-AVIS SUR LE RENOUELEMENT DES TICKETS SERVICES

Monsieur le Président de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq

- demande aux membres de la Commission du CCAS, s'ils sont d'accord pour renouveler et augmenter le nombre de tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté et de passer des nouvelles commandes en 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres de la commission du CCAS, acceptent :

- de renouveler les tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté ;
- donnent tout pouvoir à Monsieur le Président pour passer des nouvelles commandes d'un montant total de 600 € plus les frais pour 2020.

2- 2020/3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la Présidence de Monsieur LEMOINE François, Maire-Président,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ  
Séance du 24 juin 2020

mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Anctoville-sur-Boscq, le 24 juin 2020.

Ont signé au registre des délibérations : M. LEMOINE François, Maire - Président, Mmes LURIENNE Magali, DEROUET Dominique, PRUVEL Yvonne, THOMAS Bernadette (a donné procuration à Mme DESCHAMPS Madeleine), DESCHAMPS Madeleine, JEHAN Annie.

3- 2020/4-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale réuni sous la présidence de Monsieur LEMOINE François, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Nadine BUNEL, Maire du précédent mandat, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ

Séance du 24 juin 2020

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

NUMEROS	SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
		DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
85	Section de fonctionnement		1 379.78 €	1 450.23 €	1 571.22 €	/	1 500.77 €
06	Section d'investissement	/	/	/	/	/	/
	<b>TOTAL</b>	/	1 379.78 €	1 450.23 €	1 571,22 €	/	1 500,77 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du C.C.A.S pour l'exercice 2019,

Vu le compte administratif de l'exercice 2019 du C.C.A.S présenté par Monsieur le Président,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur LEMOINE François, maire-président de séance,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, après en avoir délibéré,

**APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif du C.C.A.S pour l'exercice 2019 du budget principal.**

Fait et délibéré à Anctoville-sur-Boscq, le 24 juin 2020.

Ont signé au registre des délibérations : M. LEMOINE François, Maire - Président, Mmes LURIENNE Magali, DEROUET Dominique, PRUVEL Yvonne, THOMAS Bernadette (a donné procuration à Mme DESCHAMPS Madeleine), DESCHAMPS Madeleine, JEHAN Annie.

#### 4- 2020/5-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Président de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq expose aux membres de la Commission du CCAS que le montant de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice 2019 s'élève à 1500.77 euros.

Les membres de la commission, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident d'affecter :

- 1 500.77 euros au compte 002 report à nouveau.

#### 5- 2020/6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 671.00 Euros à la section de fonctionnement.

#### 6- QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45 minutes.

à Anctoville sur Boscq, le 29 juin 2020

Le Maire, le Président,  
M. François LEMOINE.

